

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Enactus France est habilitée à bénéficier de la Taxe d'Apprentissage (Arrêté du 30 décembre 2019). Cette année, vous avez jusqu'au 31 mai 2021 pour effectuer votre versement.

Vous êtes une entreprise présente en Île-de-France ? Vous avez la possibilité de verser 100% de la part libre des 13% à Enactus France.

Vous êtes une entreprise d'une autre région ? Vous avez la possibilité de verser à notre association 30% de la part libre des 13%.

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Effectif : N° SIRET :

Montant du versement : €

Mode de versement :

Virement (nous adresser un email pour obtention de notre RIB)

Merci de noter dans votre intitulé de virement : TA + nom de votre entreprise + nom de l'association soutenue

Chèque

N° du chèque: A l'ordre d'Enactus France

CONTACT

Personne en charge du suivi du dossier

Nom/prénom : Fonction :

Téléphone : E-mail :

DATE, SIGNATURE :

Ce document doit nous être retourné par email (contact@enactus.fr) ou par courrier à
Enactus France, 204 rue de Crimée, 75019 Paris

Enactus France vous remercie pour votre soutien

Votre contact :

Madame Rym ROY KROURI, Directrice du développement
rkrouri@enactus.fr